

**Observations de Mme Nathalie LESOING**  
**Présidente de l'ARPE (Association Raimbeaucourtoise pour la Protection d'Environnement)**  
**Vice-présidente du Crane (Collectif régionale associatif Nord Environnement)**  
**reçues le 11 avril 2019 à 23h13**  
**concernant l'enquête publique CIDEME - DOUCHY-LES-MINES**

Monsieur Gérard KAWECKI  
Commissaire-Enquêteur  
Enquête Publique 11/3/2019 au 11/4/2019  
Incinérateur DOUCHY LES MINES  
7, route de Louches

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je fais suite à l'enquête concernant la demande d'augmentation de capacité de traitement de l'incinérateur de Douchy les Mines.

L'ensemble de nos adhérents, nos amies, notre famille sont confrontés aux multiples problèmes de santé liés au non respect de l'environnement, de la qualité de l'air. Cette pollution, que ce soit des sols, de l'air, de l'eau, chaque individu la subit de façon journalière dans notre région. Notre région qui est classée parmi les plus sinistrées de France.

Voici un exemple de pollution constatée : Chez les jeunes enfants, depuis ce début de janvier, il y a eu un fléau de bronchiolites, dû en majeure partie, à la pollution de l'air. On demande à la population de réduire leur déplacement en véhicule motorisé et/ou réduire leur vitesse. A côté de cela, les incinérateurs brûlent sans relâche. Il y a deux poids, deux mesures.

Dernièrement le grand débat organisé par la présidentielle devait avoir un impact positif. Puisque celui-ci permettait d'entendre la population, notamment sur ces problématiques environnementales-santé, et en parallèle, nous découvrons cette enquête pour augmentation de capacité de brûlage d'incinérateur.

Il est prouvé que l'incinérateur n'a plus suffisamment de déchets pour fonctionner à plein régime, ce qui est un bien, car cela prouve que la prise de conscience sur la réduction et le tri des déchets s'améliore chaque jour. Nous sommes capable de réduire nos déchets, comme vous avez pu le constater. Cette réduction de déchets est effective comme à Hénin-Beaumont, avec la suppression d'un incinérateur remplacé par une usine TVME à l'initiative du Syndicat SYMEVAD.

La Commission Européenne nous rappelle que la venue d'un nouveau plan régional de prévention et de gestion des déchets « vise à réduire l'incidence des déchets sur l'ENVIRONNEMENT et la SANTE HUMAINE et à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources ». Aujourd'hui, la prévention des déchets, la récupération matière, le tri, le recyclage, la réparation, le compostage individuel et collectif, sont prometteurs, voir ce qui est déjà réalisé par Activité Dany DIETMAN en ALSACE, sur la commune de ROUBAIX, celles du SYMEVAD à HENIN-BEAUMONT.

Aujourd'hui, les financiers de cette incinérateur ne s'intéressent pas à la santé publique, mais uniquement à leur santé financière. Ils demandent une augmentation de leur capacité de brûlage qui est totalement à l'encontre de l'environnement-santé de chacun. N'ayant plus suffisamment de déchets à brûler dans le département, ce qui est déjà le cas à ce jour, ils feront acheminer les déchets d'autres départements, ce qui engendrera, non seulement une augmentation de la pollution dégagée par l'incinérateur, mais également la pollution dû à l'acheminement de ces déchets.

Espérant que votre avis sera opposé à la requête formulée,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

Nathalie LESOING  
Présidente de l'ARPE (Association Raimbeaucourtoise pour la Protection d'Environnement)  
Vice-présidente du Crane (Collectif régionale associatif Nord Environnement)  
858 rue Henri Lenne  
59283 Raimbeaucourt